

Règlement du championnat départemental seniors individuel

Version 1.0

Saison

2024-2025

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE L'ESSONNE
Ligue d'Île de France de Badminton
Commission Compétitions Adultes du Comité de l'Essonne
Saison 2024-2025

Article 1 – Catégories

Cette compétition s'adresse à tous les joueurs de toutes catégories (minime, cadet, junior, senior, vétéran), licenciés dans le département 91, de toutes séries de classement.

Article 2 - Candidature à l'accueil

A la réception du calendrier régional, les candidatures pour l'accueil de cette compétition doivent être envoyées, auprès de la Commission Adulte, en début de saison.

Article 3 - Conditions de participation

La participation au Championnat Départemental Senior du Comité départemental de badminton de l'Essonne :

- implique l'acceptation du présent règlement
- implique, en cas de qualification, la participation à la phase régionale,
- oblige tout joueur participant à être en règle tant avec la FFBaD qu'avec la LIFB notamment en ce qui concerne la licence.

Article 4 - Comités d'Organisation

Le championnat régional individuel senior se déroule en deux phases :

- une phase qualificative départementale qui se déroulera sur deux weekends : 15-16 mars 2025 pour les doubles et 5-6 avril 2025 pour les simples,
- une phase finale régionale qui se tiendra les 17-18 mai 2025.

4-1 La Commission Compétitions Adultes établit les calendriers et les diffuse auprès de chaque Clubs départemental de badminton de l'Essonne.

4-2 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne prend en charge l'organisation de la phase qualificative : il établit les tableaux, il envoie les convocations aux Clubs.

4-3 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne applique le règlement, règle les litiges et prononce éventuellement des sanctions en accord avec le Conseil d'Administration. Tout appel concernant les sanctions doit être adressé dans les 8 jours suivant la compétition au siège de la LIFB accompagné d'un rapport circonstancié.

Article 5 : Les tableaux

- 5-1 Tous les tableaux seront joués en poules ou en élimination directe précédée ou non (suivant les impératifs techniques) d'une phase qualificative en poule, cela dépendra du nombre d'inscrits et des infrastructures à disposition sauf pour les tableaux comprenant plus de 32 joueurs qui se joueront obligatoirement en élimination directe (selon le Règlement Général des Compétitions).
- 5-2 Les tableaux autorisés sont le Simple Homme, le Simple Dame, le Double Homme, le Double Dame et le Double Mixte.
- 5-3 Les tableaux de Simple Homme et de Simple Dame dans toutes les séries se joueront intégralement le weekend du 5-6 avril 2025.
Les tableaux de Double Homme, Double Dame et Double Mixte dans toutes les séries se joueront intégralement le weekend du 15-16 mars 2025.
- 5-4 La participation dans les 3 tableaux est autorisée.
- 5-5 Les Séries seront établies selon le classement :

Pour les simples et les doubles :

- Série Elite : N1/N2
- Série 1 : N2/N3
- Série 2 : R4/R5
- Série 3 : R6/D7
- Série 4 : D8/D9/P10/P11/P12/NC

- Série 5 : D9/P10/P11/P12/NC avec un CPPH (pour chacun des joueurs d'une même paire) compris entre 0 et 9 pour les tableaux : SH, SD, DH et DM, et entre 0 et 15 pour le tableau du DD (**cette série est non qualificative pour le championnat régional seniors**)

5-6 La série 5 :

- ❖ se jouera en poule suivie d'une phase en élimination directe.
- ❖ Le nombre de participants sera limité. La prise en compte des inscriptions se fera en mode standard (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions).
- ❖ Une liste d'attente sera communiquée au plus tard à la clôture des inscriptions.

Un joueur ayant un CPPH correspondant à la série 5 a donc le choix de s'inscrire soit dans la série 4 (qualificative pour le régional seniors) soit dans la série 5 (**non qualificative**).

Attention, l'organisation de cette série 5 ne sera pas prioritaire par rapport aux autres séries qualificatives pour le Championnat Régional Seniors. En cas d'affluence importante dans les séries Elite, 1, 2, 3 et 4 la série 5 pourrait être supprimée. Les joueurs en seront informés au plus tard à la clôture des inscriptions soit 1 mois avant la compétition (les frais d'inscription seront remboursés). Ils pourront s'ils le souhaitent intégrer la liste d'attente de la série 4.

Article 6 – Inscriptions

6-1 Inscription des joueurs :

- ❖ Pour le weekend du 15-16 mars, les inscriptions des joueurs dans les tableaux de Double Homme, Double Dame et Double Mixte doivent se faire directement en ligne sur Badnet **pour le 16 février 2025 au plus tard**. Date à laquelle les classements seront arrêtés pour la confection et la validation des tableaux.

La date du tirage au sort est fixée **au vendredi 28 février 2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date pour la désignation des têtes de série.

- ❖ Pour le weekend du 5-6 avril, les inscriptions des joueurs dans les tableaux de Simple Homme et Simple Dame doivent se faire directement en ligne sur Badnet **pour le 7 mars 2025 au plus tard**. Date à laquelle les classements seront arrêtés pour la confection et la validation des tableaux.

La date du tirage au sort est fixée **au vendredi 21 mars 2025**. Le CPPH sera mis à jour à cette date pour la désignation des têtes de série.

6-2 En simple, le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement, exemple :

- ❖ Un joueur R6 peut s'inscrire en série R4/R5. Un joueur D7 ne peut pas s'inscrire en série R4/R5

6-3 En double, le surclassement est autorisé dans la limite d'un classement pour un ou les deux joueurs de la paire, exemple :

- ❖ Une paire R4/R4 est autorisé dans la série N2/N3, une paire N3/R5 n'est pas autorisé dans la série N2/N3.

6-4 Si le nombre d'inscription minimum pour un tableau n'est pas atteint (3), la CCA se réserve le droit :

- ❖ Soit d'annuler le tableau. Les droits d'engagement seront alors remboursés aux joueurs. Le joueur(euse) ou la paire qualifiée sera alors celui ou celle ayant le meilleur CPPH (des deux joueurs(euses) ou paires inscrits).
- ❖ Soit de regrouper deux séries afin de compléter les tableaux.

6-5 En cas d'affluence trop importante dans certains tableaux, des listes d'attente seront mises en place et le critère de sélection pris en compte sera le CPPH à la date du :

- 16 février 2025 pour les doubles et les mixtes
- 7 mars 2025 pour les simples

6-6 Le comité ne pourra être tenu responsable en cas d'erreur lors de l'inscription notamment entre la série 4 et 5.

Article 7 – Conditions de qualification pour le Régional Seniors

- 7-1 La qualification et donc la participation dans les 3 tableaux est autorisée sur le Championnat Régional Seniors.
- 7-2 Pour les tableaux de la série Elite, les joueurs ne peuvent pas se qualifier via le Championnat Départemental Seniors. Les inscriptions doivent se faire directement auprès de la ligue en inscription libre. La sélection se fera en mode Elite.
- 7-3 Le nombre de joueurs(euses) qualifiés pour chacun des simples pour le Comité départemental de badminton de l'Essonne est de 1 par série (vainqueur en priorité ou finaliste).

Si un qualifié ne peut pas participer, la sélection du remplaçant sera faite par la Ligue via les inscriptions individuelles et selon le CPPH, sans distinction de provenance des départements.

- 7-4 Le nombre de paires qualifiées pour chacun des doubles pour le Comité départemental de badminton de l'Essonne est de 1 par série (vainqueur en priorité ou finaliste).

Si une paire qualifiée ne peut pas participer, la sélection de la paire remplaçante sera faite par la Ligue via les inscriptions individuelles et selon le CPPH, sans distinction de provenance des départements

- 7-5 L'inscription à la phase régionale sera faite par le Comité départemental de badminton de l'Essonne pour les joueurs qualifiés via le Championnat Départemental Seniors. Le coût de leur inscription sera pris en charge par le Comité départemental de badminton de l'Essonne.

Article 8 : Droits d'engagement

Pour le championnat de Simples des 5-6 avril, le montant des droits d'engagement est de

- 15 euros pour un tableau

Pour le championnat de Doubles des 15-16 mars, le montant des droits d'engagement est de

- 15 euros pour un tableau
- 22 euros pour deux tableaux

Ces droits sont à régler soit directement en ligne via Badnet, soit par chèque (à l'ordre du Comité 91 badminton) et à retourner au siège du Comité départemental de badminton de l'Essonne (Maison Départementale des Comités Sportifs – 62bBoulevard Charles de Gaulle 91540 MENNECY).

Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte.

Article 9 – Volants

- 9-1 Le Volant plume officiel de la compétition sera le RSL1.
- 9-2 Le volant plastique officiel de la compétition sera le Mavis 600.
- 9-3 Tous les joueurs de niveau Départemental, Régional et National (D9, D8, D7, R6, R5, R4, N3, N2 et N1) jouent obligatoirement avec des volants plumes homologués.
- 9-4 Les joueurs classés au minimum D9 jouent avec des volants en plumes même s'ils rencontrent un joueur classé P.
Pour les joueurs Promotion, le volant officiel est le volant plastique mais si accord entre les 2 joueurs, ceux-ci sont autorisés à jouer en volant Plume. En cas de désaccord entre les deux joueurs, le volant sera le volant plastique.
- 9-5 Le Comité départemental de badminton de l'Essonne fournira les volants à partir des ½ finales.

Article 10 – Gymnases

- 10-1 Le gymnase recevant la compétition devra disposer d'au moins 5 terrains de doubles durant tout le week-end.
- 10-2 Si les conditions sanitaires le permettent, le club qui reçoit se devra de mettre en place au moins une restauration pendant toute la durée de la compétition.

Article 11 – Horaires

- 11-1 Les rencontres se dérouleront le samedi de 8h00 à 23h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 11-2 Les matchs pourront, suivant les circonstances, être lancés une heure avant l'heure de début initialement établie.

Article 12 – Forfait

Tout joueur s'inscrivant au Championnat Départemental Seniors doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

Tout joueur devenant indisponible aux dates du Championnat doit en faire part par écrit au Comité dans les plus brefs délais.

- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
- si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli.

Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée au Comité pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisation de son nouveau partenaire ou de sa non participation.

Article 13 - Homologation des résultats des matchs

Tous les résultats individuels seront pris en compte pour le classement national.

Article 14 – Juge-Arbitres et GEO

14-1 Chaque journée du championnat départemental sera supervisée par un Juge Arbitre désigné par la Commission Départementale d'Arbitrage (CDA). Des arbitres titulaires ou en formation, eux aussi désignés par la CDA, seront, si possible, présents samedi et dimanche pour l'arbitrage d'un maximum de matchs dont les finales.

14-2 Les juges arbitres et arbitres désignés par le Comité pour cette compétition seront indemnisés par le Comité départemental de badminton de l'Essonne.

14-3 Le Juge-arbitre principal sera Catherine LAGACHE sur les deux week-ends de compétition. Le Juge arbitre adjoint sera Marie VELA-MENA sur le weekend des doubles.

14-4 Le GEO principal de cette compétition sera Lise DENEUVILLE

Article 15 – Déroulement du tournoi

15-1 Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales où éventuellement un arbitre (ou faisant office) sera proposé. Cependant tout joueur peut faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera si disponible un arbitre (ou faisant office).

15-2 Le temps de repos entre deux matchs sera au minimum de 20 minutes.

15-3 Les joueurs disposent de 4 minutes entre l'appel de leur nom et le début de leur match (Test du volant inclus dans ce délai et effectué en début d'échauffement). Passé ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra se voir déclaré « Forfait ».

15-4 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt 60 minutes avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

15-5 Tout volant touchant un obstacle au dessus du terrain autre que l'infrastructure est compté faute, sauf au service où le joueur peut resservir une nouvelle fois.

- 15-6 Tout participant doit se faire pointer dès son arrivée, chaque jour de la compétition. Si un joueur souhaite s'absenter de la salle pendant la compétition, quel que soit le motif, il devra impérativement en demander l'accord au juge-arbitre.
- 15-7 Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton conforme au règlement. Il doit se présenter avec tous les accessoires nécessaires à son match.
- 15-8 Tout conseiller doit se présenter sur la chaise de coaching avec une tenue de badminton conforme au règlement c'est-à-dire en pantalon et chaussures fermées.

Article 16 – Points règlementaires

- 16-1 La compétition se déroulera suivant le Règlement Général des Compétitions, les Règles Officielles de Badminton de la FFBA, des Règlements particuliers de la LIFB, des respects des Codes de conduite des Joueurs, des Conseillers et des Officiels et du présent Règlement.
- 16-2 Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au championnat pendant la durée de son arrêt.
- 16-3 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète sont prohibés.
- 16-4 Les décisions des Juge-Arbitres sont sans appel. Les Juge-Arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas le règlement de la compétition.
- 16-5 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi et les parkings.

Article 17 – Mesures sanitaires

- 17-1 Le Comité Départemental et les Juge-Arbitres seront attentifs aux consignes sanitaires en vigueur les jours de compétition.